

Lodève, le 5 mai 2017



Madame, Monsieur,

Vous venez de recevoir votre redevance annuelle d'eau potable, correspondant à la totalité de vos consommations pour l'année 2016.

Soucieux de répondre à une demande de diversification des moyens de règlement des factures, le SIEL (Syndicat Intercommunal des Eaux du Lodevois) vous informe de la mise en place d'un nouveau moyen de paiement, en plus de vos moyens habituels (numéraire, carte bancaire sur le site www.tipi.budget.gouv.fr, chèque libellé à l'ordre du Trésor Public), à savoir le **prélèvement automatique à l'échéance** de votre facture annuelle.

Si vous souhaitez régler votre facture par prélèvement automatique, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le mandat de prélèvement SEPA (voir au dos), rempli, accompagné d'un RIB.

IMPORTANT : Ce mode de règlement ne pourra être mis en place qu'à partir de 2018.

Nous vous adressons, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Le Président,
Pierre LEDUC

